

De : Gilles Kuntz <gikuntz@free.fr>

Objet : Lettre aux présidentes et présidents de groupes de la Métro

Date : 20 novembre 2018 10:54:33 UTC+1

À : Beaufort Clement <clement.beaufort@lametro.fr>, marie-lise.alleman@lametro.fr, lena.robart@lametro.fr, amandine.demore@lametro.fr, milan.varennnes@lametro.fr, sandrine.chaix@lametro.fr, eric.chassery@lametro.fr, adam.thiriet@gmail.com

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous sommes trois membres du Collectif pour un Audit Citoyen de la Dette publique 38 (CAC38). Depuis plusieurs années notre collectif a engagé une action auprès de la Communauté d'Agglomération, puis de la Métropole pour dénoncer les banques qui ont proposé des emprunts toxiques à la Métro dont les taux d'intérêt basés sur la parité des monnaies ont explosé dès 2011. Nous sommes entrés en discussion avec la Métro pour ensemble trouver la meilleure solution pour sortir du piège tendu par les banquiers.

Nous avons été reçus par votre commission des finances et par l'exécutif de la Métropole. A cette occasion, nous avons transmis les jurisprudences en notre possession dont les services ne disposaient pas. Avant le vote des délibérations le 1er juillet 2016 proposant de renoncer à la plainte déposée contre la banque prêteuse et d'accepter l'aide du fonds de soutien, nous avons rencontré longuement les groupes politiques pour échanger sur la meilleure solution pour la collectivité.

Après le vote serré qui a accepté le retrait de la plainte et l'aide du fonds de soutien, nous sommes intervenus auprès du Préfet pour lui demander d'exercer son contrôle de légalité sur ces délibérations engageant la Métro à payer des dizaines de millions d'euros en particulier pour une indemnité de remboursement anticipée dont le calcul vous a été caché. N'étant pas suivi par le Préfet, nous avons pris sa place en demandant nous-mêmes au tribunal administratif de procéder à l'examen de la légalité de ces délibérations.

A notre grande surprise, l'exécutif de la Métropole a demandé au tribunal de nous condamner à payer 3 000 € pour ses frais de justice, alors que cela n'est jamais réclamé quand la requête vient du Préfet.

Le 27 septembre dernier, le Tribunal Administratif a rejeté notre requête et nous a condamné à payer 1 200 € à la Métro.

Notre action citoyenne a été menée en toute transparence avec la Métro et ne visait qu'à défendre l'intérêt public et non nos intérêts particuliers comme nombre de requêtes auxquelles la Métro doit faire face par ailleurs. Il nous semble que la nature de notre engagement n'a pas été pris en compte par les conseils de la Métro qui ont fait la demande classique de condamnation à payer des frais de justice. L'exécutif qui a accepté le mémoire en défense proposé par l'avocat de la Métro n'a pas réagi pour reconnaître le droit de citoyens à s'engager pour participer à la vie de la collectivité.

Face à cette condamnation et compte-tenu du sens de notre action, nous vous demandons d'agir avec votre groupe politique pour demander le vote d'une délibération de remise gracieuse de dette en notre faveur.

Pour notre part, nous n'avons pas demandé de participation à nos frais à La Métro et nous avons décidé de ne pas faire appel du jugement.

En restant à votre disposition pour tout complément, recevez nos salutations citoyennes et militantes,

Pour le CAC 38

Les requérants,

Marie-Claude Carrel
Gilles Kuntz Tél [0612526678](tel:0612526678)
Georges Veyet

Gilles Kuntz
gikuntz@free.fr

tél 0612526678